

Devoirs et fonctions du gouverneur général

Le souverain régnant de la Grande-Bretagne nomme, sur avis favorable du premier ministre du Canada, un gouverneur général qui exerce toutes les fonctions de la reine à l'égard de notre pays, la durée moyenne des mandats, depuis le début de la Confédération, est de cinq ans environ.

Depuis 1926, le gouverneur général agit exclusivement en qualité de représentant de la reine au Canada et, pour ce qui est de l'administration des affaires publiques, il occupe une position parallèle à celle de la souveraine en Grande-Bretagne. Son statut et ses pouvoirs sont définis dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les lettres patentes de 1947 du gouverneur général.

Fonctions du gouverneur général

Les fonctions du gouverneur sont à la fois constitutionnelles et représentatives. Ses fonctions constitutionnelles comprennent la légalisation des opérations gouvernementales, les prérogatives traditionnelles de la Couronne et le pouvoir de réserve, dont il n'a pas usé depuis de nombreuses années, mais qui demeure un moyen de contrôle dans l'éventualité d'une action arbitraire de la part des autorités politiques. L'ensemble constitué par la Couronne, la Chambre des communes et le Sénat forme le Parlement du Canada, et c'est le gouverneur général qui le convoque, le proroge et le dissout officiellement.

Les membres du Conseil privé, y compris le premier ministre et les ministres du Cabinet, prêtent serment devant lui. Le gouverneur général doit également donner la sanction royale à tous les projets de loi adoptés par la Chambre des communes et le Sénat pour qu'ils aient force de loi à titre de lois du Parlement. Il signe, ou son suppléant signe pour lui, toutes sortes de documents d'État, y compris les décrets, les commissions, les exequatur, les grâces et le reste. Le premier ministre et le Cabinet conseillent le gouverneur général dans l'accomplissement de ses fonctions. Toutefois, comme le dit Walter Bagehot, le gouverneur général a le droit d'être consulté et de donner des encouragements et des avertissements, et il discute régulièrement avec le premier ministre de la politique du Gouvernement pour se tenir au courant et faire des commentaires s'il le désire. De plus, la Constitution lui confère le droit ultime de remplacer ses conseillers, s'il estime que cela est indispensable pour le bien de la nation. C'est en 1926 que ce pouvoir de réserve a été exercé pour la dernière fois, et il faudrait des circonstances très spéciales pour l'invoquer à nouveau. Le gouverneur général doit s'assurer que le pays a toujours un premier ministre; c'est là une des responsabilités essentielles que la constitution lui attribue. C'est lui qui invite officiellement les nouveaux premiers ministres à former le Gouvernement. Il est également com-

mandant en chef des Forces armées canadiennes et signe le brevet de tous les officiers. Il reçoit les lettres de créance et de commission des ambassadeurs étrangers et des hauts-commissaires du Commonwealth nommés au Canada. Il est Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada et procède aux investitures de cet Ordre ainsi qu'à celles d'autres ordres et d'autres organismes nationaux.

En plus de ses fonctions constitutionnelles, le gouverneur général préside à de nombreuses cérémonies, ce qui l'oblige à voyager dans tout le Canada. Cela lui permet de connaître le pays, de se former une opinion nuancée sur les questions d'intérêt public et de resserrer les liens qui l'unissent au peuple qu'il sert.

Le gouverneur général reçoit les membres de la famille royale en visite, les chefs d'État étrangers et les visiteurs de marque. Dans sa résidence et au cours de ses voyages au Canada il accorde sous diverses formes l'hospitalité à de nombreux citoyens canadiens et visiteurs de l'étranger.

Visites à l'étranger

A titre de représentant de la Couronne au Canada, le gouverneur général peut exercer toutes les fonctions de la souveraine, y compris celle de faire des voyages à l'étranger au nom de la nation canadienne.

réalisations que vous avez accomplies font de vous l'homme tout désigné pour remplir ce rôle.

“Comme diplomate, vous avez eu à accomplir des tâches difficiles et exigeantes qui ont été parfois pour vous source de frustration et de déception, mais votre persévérance et votre sagesse vous ont toujours permis de mener à bien vos missions diplomatiques. Au pays, vous avez contribué, comme sous-secrétaire d'État, à l'élaboration d'une politique nationale de nature à assurer la vitalité de nos deux langues officielles, ainsi que le rayonnement de nos diverses cultures, et à favoriser, dans nos arts et dans nos lettres, l'expression de notre personnalité individuelle et collective. Grâce à ces efforts, les Canadiens ont appris

à mieux se connaître les uns les autres et le Canada s'est révélé davantage au monde.

Dans sa réponse, le gouverneur général a déclaré qu'il aura “l'honneur de transmettre à notre gracieuse souveraine le message d'attachement” qui lui a été confié.

“Votre accueil si chaleureux, monsieur le premier ministre, nous a profondément touchés, ma femme et moi. D'autant plus que vous l'avez fait au nom du pays tout entier, et que la mission à laquelle nous nous consacrons aujourd'hui ne peut être fructueuse que dans la mesure où nous pourrions compter sur l'appui de tous et sur l'aide de la Providence. Cet appui, nous irons le chercher parmi tous ceux qui travaillent à cette immense fresque

inachevée et haute en couleurs qu'est le Canada.”

Monsieur Léger a également fait savoir qu'il entreprendra, avec Mme Léger une visite de toutes les capitales provinciales. Le gouverneur a terminé son discours en ces termes:

“En effet, nous avons été les premiers, et souvent les seuls, à être marqués de façon profonde et durable par les trois grands courants de la pensée et du génie contemporains, l'anglais, le français, l'américain. L'un et l'autre, tour à tour, nous a formés et parfois déformés. Ces influences, jusqu'à présent, nous les avons subies, courants irrésistibles chez un peuple jeune, clairsemé, divisé et avide de techniques nouvelles. Mais nous sommes maintenant assez forts, assez nom-